

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/01/2026

Absents excusés : BELAÏD Sabine (procuration à AYROLES Francis), DUMAS Lucie, PARROU Philippe

• **NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Josette FROMENTEZE secrétaire de séance de ce jour.

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.12.2025**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2025.

• **APE**

L'Association des Parents d'élèves de Prudhomat dont le bureau est identique à l'an dernier, présente son bilan financier de l'année scolaire 2024 / 2025 et ses projets 2026 notamment :

- La chasse aux œufs au Hameau de Castelnaud à Pâques
- La kermesse du samedi 13 juin au soir

L'APE réitère sa demande pour la mise en place d'une boîte à livres.

• **GRAVIERE DE REINGUES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la découverte d'amiante (2400 m3) au milieu du chantier de renaturation. Une réunion début janvier avec la DREAL OCCITANIE et sur son conseil, un nouveau projet tenant compte de cette contrainte sera examiné. Les travaux devraient se poursuivre en fin d'été.

• **LOYER POINT INFO AU 01.01.2026**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° DE_071_2025 concernant la redevance loyer de l'ancien Point Info occupé par le Centre des Monuments Nationaux.

Il est prévu une revalorisation de ce loyer chaque 1^{er} janvier en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction du 3^{ème} trimestre.

L'indice INSEE du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 2025 est de 2056. La révision de la redevance au 1^{er} janvier 2026 s'effectuera sur cette base.

Soit : $420,81 \text{ €} \times 2056 / 2143 = 403,73 \text{ €} / \text{mois}$ avec un appel de fonds de 2 422,38 € au semestre comme stipulé dans le bail

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le loyer sur les bases évoquées ci-dessus.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Madame JOY, nouvelle conservatrice du Château. Il a été suggéré à Madame JOY que le Château soit éclairé un peu plus et notamment pendant la période estivale ainsi qu'à l'occasion des fêtes.

• **VÉLOT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal de la mise en place par le Conseil départemental du Lot des principes de mise en œuvre du réseau cyclable d'intérêt départemental : VéLot.

Suite à la mise en place du calendrier prévisionnel et de la répartition des charges d'investissements, d'entretien et d'exploitation de l'itinéraire « Gagnac / Saint-Céré », la version finale de la convention a été validée.

Cette version traite de manière détaillée des tronçons 1 à 3, de Gagnac-sur-Cère à Prudhomat. Concernant le tronçon 4, la présente convention engage à poursuivre les recherches concernant le tracé. Un avenant sera réalisé pour l'aménagement du tronçon 4 entre Prudhomat et Saint-Céré lorsque des études plus poussées auront permises de fixer le tracé du tronçon 4.

• **VIVIER DE BOSCAU**

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'initiative et soutenue par la Fédération Départementale des Chasseurs du Lot, la municipalité de Prudhomat a souhaité créer un « îlot de biodiversité » qui consiste à associer sur une même parcelle communale, la plantation de 20 arbres fruitiers et la mise en place d'un couvert végétal favorable aux pollinisateurs et à la petite faune sauvage.

Les habitants de Castelnaud, les employés communaux, le Conseil Municipal ainsi qu'une équipe de chasseurs se sont retrouvés le samedi 31 janvier pour cette plantation. Cette matinée conviviale s'est terminée par un repas offert par la société de Chasse de Prudhomat sous la Halle de Bonneviolle.

Rendez-vous au printemps pour suivre la pousse des arbres.

Merci à la Fédération Départementale de Chasse pour la réalisation de ce projet.

Afin de marquer sa volonté de soutien en faveur du petit patrimoine, la Communauté de Communes Cauvaldor va mettre en place un panneau de présentation du projet du Vivier.

• **JARDIN D'ENFANTS – CANTINE SCOLAIRE**

Le planning est à ce jour respecté, les travaux devraient être terminés courant avril 2026 permettant ainsi le déménagement fin avril.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 12.12.2025 concernant la nécessité de réorganiser la cuisine de la cantine scolaire et la demande de devis pour la mise en place de cet aménagement.

Après étude des propositions fournies par :

- Angibaud
- Froid & Machines du Haut-Quercy

Et considérant que le matériel proposé par Froid & Machines du Haut-Quercy est du matériel professionnel qui est plus adapté au fonctionnement de la cantine scolaire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de valider le devis de Froid & Machines du Haut-Quercy qui est le mieux disant pour un montant de 11 821.92 € HT.

Le Conseil Municipal valide :

- la signature de l'avenant n°2 concernant le Lot 6 suite à une moins-value relative à 2 stores extérieurs pour un montant de - 982 € HT
- la signature de l'avenant n°3 du Lot 4 relatif au doublage intérieur des murs de l'ancienne buanderie pour un montant de 2 906.38 € HT
- la signature de l'avenant n°2 du Lot 13 pour l'ajout d'un lavabo collectif dans le réfectoire pour un montant de 1 436.20 € HT

• **LOYER DU JARDIN D'ENFANTS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12.12.2025 concernant la nécessité d'ajuster le loyer du futur Jardin d'Enfants à la nouvelle surface de celui-ci au 01.01.2026 dès la mise en service des nouveaux locaux.

Avant la réalisation des travaux d'extension et de rénovation du Jardin d'Enfants sa surface était de 65 m². Après réalisation des travaux sa surface sera de 212 m².

- Le loyer 2025 étant de 9.46 € / m² soit 614.90 € / mois, ajusté suivant l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2025 qui est de 145.77 € soit $614.90 \times 145.77 / 144.51 = 620.26$ € / mois pendant 4 mois en 2026 (soit 2 481.04 €).
- Le loyer 2026 sera de 212 m² x 9.46 € / m² soit 2 005.52 € / mois, ajusté suivant l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2025 qui est de 145.77 € soit $2005.52 \times 145.77 / 144.51 = 2 023$ € / mois pendant 8 mois (soit 16 184.00 €).

Le loyer de 2026 du Jardin d'Enfants sera donc de 18 665.04 €. Un titre de recette sera réalisé au mois de décembre 2026.

Le nouveau loyer du Jardin d'Enfants sera applicable dès l'entrée en service à compter du 01.05.2026.

• **PARKING DE CASTELNAU**

Suite à la mise en place d'un parking municipal payant sous vidéo verbalisation et à la convention entre la commune de Prudhomat et l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) pour la mise en place du forfait post-stationnement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'instituer une redevance de stationnement des véhicules sur le parking de Castelnaud dont le montant de 4 € est fixé selon une amplitude horaire de 9h30 à 19h00. La redevance est acquittée dès le début du stationnement
- De fixer le montant du forfait post-stationnement à 35 € en cas de défaut de paiement
- De fixer la gratuité du parking à ½ heure

Une nouvelle signalétique sera mise en place afin d'informer les utilisateurs de ce nouveau fonctionnement.

Monsieur Didier BERGUES sera en charge de la gestion de cette vidéo verbalisation.

- **ASSAINISSEMENT**

Monsieur Didier BERGUES rappelle que le système d'assainissement collecte et traite les eaux usées du bourg de Prudhomat mais également celles de Loubressac qui a transféré sa compétence assainissement collectif au syndicat mixte du Limargue et Ségala depuis le 1er janvier 2025.

La station de traitement des eaux usées, de type boues activées, d'une capacité nominale de 1200 EH, pâtit du comportement du réseau de collecte qui est très sensible aux entrées d'eaux claires parasites.

Afin d'identifier l'ensemble des désordres responsables des entrées d'eaux claires parasites (ECP), un diagnostic de la totalité du réseau de collecte a été réalisé par le bureau d'études DEJANTE, dont le rapport de phase finale a été présenté le 13 janvier 2026. Un programme de travaux permettant de réduire ces apports d'eaux claires a ainsi été établi et hiérarchisé pour la commune de Prudhomat et de Loubressac.

Afin de réduire les coûts, de maîtriser les délais et de garantir la cohérence des solutions avancées sur l'ensemble du système de collecte, il est proposé de créer un groupement de commande avec le syndicat mixte du Limargue et Ségala pour recruter un maître d'œuvre commun aux deux collectivités pour la réalisation des travaux permettant de réduire les ECP. Le montant des travaux est estimé à 508 910 € HT pour la commune de Prudhomat.

Pour cela une convention de constitution de ce groupement doit être passée.

Monsieur le Maire indique qu'afin d'aider les 2 collectivités dans leur démarche, le SYDED du Lot propose son assistance pour recruter le bureau d'étude et suivre son travail tout au long de l'opération.

Monsieur le Maire précise que l'ensemble de cette opération (mission du SYDED, honoraires MOE et travaux) pourra bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 70% (masse d'eau classée en pression domestique avec SA de Prudhomat contributif).

- **SDIS 2026**

La contribution 2026 de la commune au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) du LOT sera de 26 423 €.

- **POPULATION LEGALE AU 01.01.2023**

La population légale de la commune à cette date est de 756 habitants.

- **VOIRIE**

Monsieur Jean-Michel CASTANET présente un bilan des travaux de voirie effectués sur la commune pendant cette mandature :

- 199 333,86 € ont été payés en termes d'allocations compensatrices par la Commune à Cauvaldor
- 188 828,50 € représentent les travaux réalisés qui ont permis de rénover 4,7 kms de voirie

- **LETTRE DIRECTRICE ACADEMIQUE**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier envoyé par la Directrice Académique qui fait état d'une baisse d'effectifs sur le département du Lot (- 312 élèves en 2026).

Cette baisse va entraîner la fermeture de 10 ou 15 classes dans les années à venir.

Madame la Directrice insiste sur la nécessité de la rénovation des écoles qui pour certaines, n'ont pas eu de travaux depuis plusieurs dizaines d'années.

- **PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Vendredi 6 mars 2026 à 20h30

SEANCE LEVEE A 23H30

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Prudhomat, Lot. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PRUDHOMAT' at the top and '46 (Lot)' at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a star. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink.